Herodotus' Journal of the Human and Social Sciences	Volume9 / N°: 1 (2025), p 648-657

European-Ottoman Treaties at the Beginning of the Twentieth Century: The Ouchy-Lausanne Treaty as a Model

المعاهدات الأوروبية العثمانية مطلع القرن العشرين: اتفاقية أوشي لوزان أنموذجا

D. Abdaoui Rima	PhD. Medjahdi Brahim *
National Center for Archaeological Research	Laboratory of archaeological heritage and its valorization, University of Tlemcen (Algeria)
rimaabdaoui1985@gmail.com	brahimtlmcuat@gmail.com

تاريخ الاستلام: .2024/12/07 تاريخ القبول: 2025/02/19

Abstract:

This study is a serious research aimed at defining one of the agreements concluded between the Italians and the Ottomans, based on what was known to the Europeans as sharing the estate of the sick man, in a small reference to the Ottoman state and its weakness. Unfortunately, the final result of this agreement was the entry of the Italians into Libya.

Keywords: Treaty of Auché, Italy, Ottoman Empire.

ملخص:

تعتبر هذه الدّراسة بحثا جادّا يرمي إلى التّعريف بواحدة من الاتفاقيات التّي أبرمت بين الإيطاليين والعثمانيين، استنادا إلى ما عرف لدى الأوروبيين باقتسام تركة الرّجل المريض، في إشارة صاغرة للدّولة العثمانية وما أصابها من ضعف، وللأسف فإن النّتيجة النهائية لهذه الاتفاقية قضت بدخول الإيطاليين إلى ليبيا.

1. Introduction:

Le monde arabe est tombé dans les cordes du colonialisme européen après l'émergence de la révolution industrielle et après la faiblesse du califat ottoman, où les sultans ottomans n'ont pas amélioré l'administration de l'État et se sont contentés de suivre la même approche, qui c'est se refermer sur soi-même et combattre toute innovation, et si les Ottomans avaient

* Medjahdi Brahim.

conservé les pays de l'Est en leur possession jusqu'au IXe siècle. En vertu de la proximité géographique, cela n'aurait pas été réalisé dans le Maghreb arabe, qui connaissait un état de faiblesse, détérioration, et indépendance vis-à-vis de la Sublime Porte, sans parler de la pénétration étrangère par privilèges.

Avec la fin du XIXe siècle après J.-C. et le début du XXe siècle, et à la suite de la réalisation de l'unité allemande et italienne, la concurrence européenne entre les puissances traditionnelles France et Grande-Bretagne et les nouvelles puissances Allemagne et Italie s'est intensifiée.

pour protéger son versant oriental, tandis que l'Italie faisait la course contre la montre pour conquérir une colonie, d'autant plus que le facteur géographie la sert.

Au début du XXe siècle, le différend entre l'Allemagne et la France a été renouvelé, et l'Entente italo-française a été signée, et l'Allemagne a subi une défaite diplomatique à la conférence d'Algésiras en 1906 après JC, alors il a commencé à penser à contrôler la Libye au motif que c'était la seule région restante, et les emprunts usuraires qui ont hypothéqué l'avenir de la Libye et fait signer ignominieusement à l'Empire ottoman le traité d'Uchi Lausanne.

Quelles sont les circonstances de la signature de ce traité, sur lesquelles les avis divergent quant à savoir s'il s'agit d'un traité de paix ou de rétrocession à la Libye ?

2. Conditions internationales avant l'occupation italienne de la Libye:

Le XIXe siècle a vu la concurrence coloniale européenne sur le monde arabe entre la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, à une époque où l'Empire ottoman souffrait de faiblesse et d'incapacité à répondre aux ambitions de ces pays.

European-Ottoman Treaties at the Beginning of the Twentieth Century: The Ouchy-Lausanne Treaty as a Model	Medjahdi Brahim Abdaoui Rima

La question de l'occupation française de l'Algérie, de la Tunisie et des Anglais d'Égypte a soulevé les inquiétudes des Italiens qui voulaient être l'une des parties au colonialisme, surtout après l'achèvement de son unité en l'an 1870 après JC, alors ils ont décidé de poser leurs mains sur la Libye depuis la fin du XIXe siècle après JC[1].

Avec l'occupation française de la Tunisie, l'Italie a voulu compenser sa perte internationale, elle s'est donc tournée vers l'Afrique de l'Est, mais elle a été vaincue par les Éthiopiens lors de la bataille d'Adwa en 1896[2] après JC, elle a donc tourné son attention vers la Libye et a travaillé de pénétrer dans les cercles libyens en ouvrant des succursales de la Banque de Rome et de la Banque commerciale italienne, et c'est ainsi que les chefs affluèrent sur les fonds italiens, comme le déclara le 10 mai 1905 devant le ministre italien des Affaires étrangères Thomas Tittoni le Sénat qu'il était nécessaire de faire directement de gros investissements de capitaux en Libye, et il a contacté la Banque de Rome et lui a proposé, mais la banque a exprimé ses réserves[3].

L'Empire ottoman était conscient des ambitions des Italiens en Libye et de la politique invasive qu'il menait, il a donc ouvert une succursale de la Banque impériale ottomane à Tripoli, ce qui a incité la Banque de Rome à accepter de lui ouvrir une succursale à Tripoli, après l'aide du ministre des Affaires étrangères pour cela, et c'était en l'an 1905 après JC[4].

La Banque de Rome a commencé à fournir des aides et des prêts aux agriculteurs en échange d'une garantie des propriétaires de la propriété. Si l'emprunteur ne remboursait pas la dette dans le délai imparti, la banque saisit le bien immobilier ou le terrain faisant l'objet de la garantie, Pour que la banque se développe dans le domaine de l'appropriation, elle devait fournir des prêts sur la garantie d'un tiers et couvrir l'Italie Ses projets d'exploitation ont créé des institutions à caractère social et humanitaire, telles que des hôpitaux et des écoles. Il a également établi un bureau de poste, qui a été utilisé comme un outil d'espionnage[5].

[1] Muhammad Ali Dahesh, Studies in National Movements and Unionist Attitudes in the Maghreb, Publications of the Arab Book Union, Damascus, 2004 AD, p. 94.
[2] Mahmoud Shaker, Islamic History: Contemporary History in the Maghreb, Part 14, Edition 2, Islamic Office, Beirut, 1996 AD, p. 15.
[3] Salem Faraj Abdel Qader, "The Role of Banco Di Roma in Preparing for the Italian Invasion 1907-1911 AD," Journal of Human Sciences, Sebha University, Volume 7, Issue 1, 2008, p 2.
[4] Ibid, p 2.
[5] Salah El-Din El-Akkad, History of Contemporary Libya, Modern Art Press, Cairo, 1970 AD, p 12.

En 1906, l'Empire ottoman autorisa l'Italie à envoyer une mission militaire sous le couvert d'une mission scientifique pour rechercher des antiquités, et il put dresser des cartes militaires pour toutes les régions importantes qu'il traverse.[6]

L'Italie a pris une position politique parallèlement à la voie économique, en reconnaissant le protectorat français sur la Tunisie et en approuvant le protectorat anglais sur l'Égypte, tel qu'il se présentait avec la France lors de la conférence d'Algésiras en 1906 après JC, et en retour la France a accepté de lâcher la main de l'Italie dans La Libye en échange de la reconnaissance de son droit à Al-Aqsa Maroc… L'Italie sécurisait la situation internationale et attendait l'opportunité d'attaquer et d'occuper la Libye[7].

3. L'occupation italienne de la Libye:

L'Italie a achevé tous ses préparatifs pour l'occupation de la Libye à la fin de 1911 après avoir trouvé les conditions internationales et internes propices à cela.Forces militaires de 34 000 soldats, 6 300 chevaux, 1 050 chars, 48 canons de campagne, 24 montagnes des canons, des navires 145 et des navires de guerre 114 ont été consacrés au processus d'occupation contre les forces ottomanes de 5000. Un soldat à Tripoli et 2 000 en Cyrénaïque[8].

Dans son occupation de la Libye, l'Italie a fourni plusieurs justifications, dont le meurtre d'un ressortissant italien et les mauvais traitements infligés à des ressortissants européens, en plus de l'envoi par la Turquie de ses soldats en Libye pour renforcer sa garnison.[9]

Par conséquent, l'Italie a envoyé un ultimatum au gouvernement ottoman le 29 septembre 1911, demandant l'autorisation d'occuper les villes côtières. Après le refus du gouvernement turc, les forces italiennes ont débarqué à Derna et d'autres unités se sont dirigées vers Tripoli et Benghazi.

L'Empire ottoman envoya une armée pour aider la population à résister, mais l'Italie occupa l'île de Rhodes et les îles proches de l'Anatolie, et envoya une flotte qui frappa la ville de Beyrouth et menaça le détroit du Bosphore et des Dardanelles, car elle incitait les Italiens dans le Balkans pour agir contre les Ottomans.

L'armée défendant la Cyrénaïque était divisée en quatre camps : le camp arabe était dirigé par Aziz Bey al-Masry, le camp de Tobrouk, Adham Pacha al-Halabi, le camp de Derna,

[6] Shawqi Atallah Al-Jamal, The Great Arab Maghreb in the Modern Era, "Libya, Tunisia, Algeria, Morocco", 1st edition, The Anglo-Egyptian Library, Cairo, 1977 AD, p 372.
[7] Mahmoud Shaker, Op CIT, vol 14, p 16.
[8] Muhammad Ali Dahesh, Op CIT, p 95.
[9] Nicholas Ziadeh, Lectures on Contemporary History of Libya, Institute of Higher Arab Studies, Libya, 1958, p80.

Mustafa Kemal Atatürk, et le camp de montagne, Abdul Qadir al-Ghanai. Il n'était pas prêt à se quereller avec l'Italie, en raison de ses souffrances dans les conflits internes, ainsi que du contrôle de l'Union et du Groupe progressiste, en plus de l'émergence de l'idée "touranienne" et de l'émergence concomitante du nationalisme. L'Empire ottoman s'est vu contraint de faire la paix avec l'Italie, de sorte que le traité d'Ouchi a été conclu à Lausanne, en Suisse, le 18 octobre 1912 après JC.

4. La signature du traité d'Ochi octobre 1912:

Les historiens ont des opinions divergentes sur le traité d'Ochi. Certains d'entre eux le considéraient comme le traité de remise de la Libye à l'occupation italienne, et certains d'entre eux le considéraient comme inévitable, car l'État ottoman souffrait de faiblesse et après avoir réalisé son incapacité à défendre la Libye, il lui a accordé l'indépendance interne.

Ce traité a été conclu le 18 octobre 1912 après JC dans la ville suisse de Lausanne. Ce traité contenait 11 clauses, et il stipulait:

- une Les deux Gouvernements s'engagent, immédiatement après la conclusion du présent Traité, à prendre les mesures nécessaires pour la cessation immédiate et mutuelle des hostilités, et des délégués spéciaux seront envoyés sur le champ de bataille pour assurer l'exécution de ces mesures.
- Les deux gouvernements s'engagent à émettre des ordonnances obligeant le gouvernement ottoman à retirer ses officiers, forces et fonctionnaires de la Tripolitaine à l'ouest et de la Cyrénaïque, en échange du retrait par le gouvernement italien de ses officiers et fonctionnaires des îles occupées de la mer Égée, à condition que l'évacuation effective des officiers des îles susmentionnées ait lieu immédiatement après l'évacuation des officiers de la Tripolitaine à l'ouest et de la Cyrénaïque.
- L'échange de prisonniers et d'otages a eu lieu le plus rapidement possible.
- Les deux gouvernements s'engagent à accorder une amnistie complète et complète, par laquelle le gouvernement royal italien gracie les habitants de la Tripolitaine occidentale et de la Cyrénaïque, et le gouvernement du sultanat gracie les habitants des îles de la mer Égée qui sont sujets du sultanat ottoman qui ont participé aux combats, et sur cette base, il n'est pas permis de poursuivre ou de nuire à une personne de quelque classe ou position que ce soit, ni en ce qui concerne sa personne ou ses biens, ni en ce qui concerne l'exercice de ses droits en raison de ses initiatives politiques et militaires ou à cause des opinions qu'il a exprimées pendant la guerre, et donc de ceux qui ont été emprisonnés, il est impératif qu'ils soient libérés.

- Tous les traités et accords de toute sorte, forme ou nature qui ont été conclus ou étaient en vigueur entre les deux parties avant la déclaration de guerre seront immédiatement rétablis et mis en œuvre, et les deux gouvernements, envers l'autre, et leurs ressortissants respectifs, revenir à une situation identique à ce qu'elle était avant la survenance de la guerre.
- Chaque fois que l'Italie renouvelle ses traités commerciaux avec d'autres pays, l'Italie s'engage à conclure un traité commercial avec la Turquie sur la base du droit européen général, c'est-à-dire que l'Italie s'engage à laisser à la Turquie sa pleine indépendance économique. L'Italie s'engage également à relever les droits de douane relatifs en Turquie de 11% à 15% Et il accepte d'établir des monopoles et de percevoir des frais de consommation, et en plus de cela, il a été convenu que si la Turquie décidait de remplacer le monopole des cinq matériaux susmentionnés et décidait de les soumettre à des frais de consommation supplémentaires , ces redevances supplémentaires devraient également être imposées sur des produits similaires provenant des cultures de Turquie ou de tout autre pays.
- Le gouvernement italien s'engage à supprimer les bureaux de poste italiens opérant dans le Sultanat ottoman au cas où d'autres pays qui ont des bureaux de poste en Turquie les supprimeraient.
- La Sublime Porte ayant l'intention de convoquer une conférence ou d'engager des pourparlers avec les superpuissances concernées pour mener des négociations visant à abolir le système des privilèges étrangers en Turquie en vue de le remplacer par le système du droit international, l'Italie, reconnaissant la légitimité de la Intentions de Sublime Porte, déclare désormais son intention de la soutenir à cet égard. Complète et honnête.
- Dans le désir de l'Empire ottoman d'exprimer sa gratitude pour les services médicaux rendus par les ressortissants italiens travaillant dans ses bureaux, il annonce sa volonté de les réintégrer aux postes qu'ils occupaient auparavant, c'étaient ses employés qui avaient des circonstances similaires.
- Le gouvernement italien s'engage à payer annuellement au Trésor de la dette publique ottomane pour le compte du gouvernement du Sultanat un montant égal au taux du montant dû au Trésor de la dette publique.
- Le présent accord entrera en vigueur le jour même de sa signature.

En foi de ce qui précède, les délégués autorisés ont signé le présent traité et l'ont scellé de leurs sceaux, et les délégués accrédités déclarent que les quatre annexes susvisées font partie intégrante du présent accord préalable secret conformément à l'article 9 du même accord, et les signataires sont :

Pietro Bertolini Mohamed Nabi

Tuido Fuzinato

Giuseppe Volpi Alou Fakhreddine

A Lausanne, le : 15 octobre 1912 AD.[10]

On remarque dans ce règlement que l'État ottoman a suivi la voie des contraints à la réconciliation, et l'embarras de sa position est évident dans la circulaire émise par le sultan ottoman accordant l'autonomie au peuple libyen, ainsi que dans la tentative de nommer un adjoint du sultan à Tripoli dans l'ouest qui garantit le gouvernement du pays sur la base de la légitimité et dans la tentative d'obtenir un engagement de l'Italie à gouverner le pays selon la loi islamique et à mentionner le sultan dans le sermon du vendredi.

Ainsi, le sultan impuissant a tenté de maintenir une dépendance spirituelle, mais le colonisateur qui a le pouvoir n'est pas lié par les accords qu'il signe avec un adversaire plus faible que lui.[11]

5. Réactions libyennes au traité d'Ochi de 1912.

L'Empire ottoman a signé le traité d'Oshi avec l'Italie sans consulter les Libyens, et pour que l'Empire ottoman sauve la face devant l'opinion publique islamique, le sultan a publié une circulaire dans laquelle il accordait l'indépendance interne aux Libyens, et c'était une justification de lui-même en février 1912 après JC, dans laquelle il promettait aux Libyens de leur pardonner et de préserver les rites religieux islamiques, et il leur permettait également de mentionner Sa Majesté le Grand Sultan en sa qualité de Khalifah des musulmans dans les prières publiques[12].

Ces pratiques italiennes ont eu un impact sur le soulèvement des Libyens, et la vérité est que la résistance locale ne s'est pas unie autour d'une seule direction avant 1914. Suleiman Al-Baroni s'est déclaré chef d'un gouvernement national à Tripoli et au Fezzan, Salem Abdel-Nabi a affronté les colonialistes, tandis que Cheikh Ahmed Al-Sharif Al-Senussi a pris la tête de l'ordre Senussi. Et son jihad a commencé dans le désert algérien, et le point de collision entre les Libyens et les Italiens était en Cyrénaïque avec le soutien des restes des Ottomans, mais la pression des Italiens sur l'Empire ottoman l'a incité à retirer ses forces.

Et lorsque les Libyens se sont rendus compte de l'inutilité de rencontrer les Italiens dans des événements organisés, ils se sont tournés vers la stratégie de la guérilla.

[10] Muhammad Ali Dahesh, Contemporary Arab Maghreb: Continuity and Change, 1st Edition, Arab House for Encyclopedias, Beirut, 2014 AD, p-p 426-431.
[11] Ismail Yaghi, History of the Contemporary Arab World, 1st edition, Al-Obeikat Library, Riyadh, 2000 AD, p. 316.
[12] Salah al-Din al-Akkad, Op CIT, p. 16.

Anwar Pacha, qui a été déposé par les autorités ottomanes, s'est rendu à l'oasis de Jaghbub et a rencontré le shérif Senussi et l'a informé que la Libye était devenue indépendante et avait le droit de se défendre, ce qui a fait de l'ordre Senussi le premier à avoir le mot et tenir les rênes du gouvernement.

Les réactions initiales ont été mitigées et manquaient de direction unifiée, mais elles ont infligé des pertes importantes à l'armée italienne, en raison de la grande activité de l'ordre Senussi, qui a infligé une grande défaite aux Italiens lors d'une bataille près de Derna le vendredi 16mai 1913 AD, mais cela n'a pas affecté les Italiens, qui ont pu établir leur domination avec le temps.

6. Conclusion :

L'état de faiblesse et de déséquilibre que connut le monde à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle a eu un impact sur le monde islamique en général et le monde arabe en particulier sous l'emprise du colonialisme européen.

Dans cette circonstance, l'Empire ottoman a travaillé à se renouveler par la politique de réformes et de décrets royaux, mais ces réformes étaient dépassées et les pays qui lui étaient affiliés sont tombés comme des feuilles d'automne, et les choses ont été exacerbées par la prise du pouvoir par l'Unité et le Progressisme. Groupe et son isolement du sultan qui réclamait l'Université islamique, et l'émergence du nationalisme turc « turanien » Et la

politique de turquification qui a conduit à l'émergence de la résistance et des associations arabes.

La Libye n'a pas dévié de ce contexte, depuis sa soumission à la domination ottomane en 1551 après JC et l'élimination des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la domination s'est concentrée dans la région occidentale de Tripoli jusqu'au contrôle de la famille Karamanli dans le année 1835 après JC, où la pensée claire a commencé à établir la domination italienne dans la région après l'échec diplomatique de l'Italie lors de la conférence de Berlin devant la France, qui a remporté la Tunisie en 1881 après JC.

Lorsque l'Empire ottoman a pris conscience de son incapacité à défendre la Libye, il a cherché des moyens diplomatiques, et devant l'opinion publique mondiale, il a signé le traité d'Uchi, qui s'est attaché à lui montrer l'apparence de la réconciliation, mais celui qui lit attentivement ses dispositions se rend compte qu'il est un traité de remise de la Libye à l'Italie, d'autant plus que le roi d'Italie l'a déclaré à la veille de sa signature. se défendre, pour que le mouvement national libyen commence sa force.

7. List of sources and references:

- Al-Jamal Shawqi Atallah, The Great Arab Maghreb in the Modern Era, "Libya, Tunisia, Algeria, Morocco", 1st edition, The Anglo-Egyptian Library, Cairo, 1977.
- Dahesh Muhammad Ali, Contemporary Arab Maghreb: Continuity and Change, 1st Edition, Arab House for Encyclopedias, Beirut, 2014.
- Dahesh Muhammad Ali, Studies in National Movements and Unionist Attitudes in the Maghreb, Publications of the Arab Book Union, Damascus, 2004.

- El-Akkad Salah El-Din, History of Contemporary Libya, Modern Art Press, Cairo, 1970.
- Faraj Salem Abdel Qader, "The Role of Banco Di Roma in Preparing for the Italian Invasion 1907-1911 AD," Journal of Human Sciences, Sebha University, Volume 7, Issue 1, 2008.
- Shaker Mahmoud, Islamic History: Contemporary History in the Maghreb, Part 14, Edition 2, Islamic Office, Beirut, 1996.
- Yaghi Ismail, History of the Contemporary Arab World, 1st edition, Al-Obeikat Library, Riyadh, 2000.
- Ziadeh Nicholas, Lectures on Contemporary History of Libya, Institute of Higher Arab Studies, Libya, 1958.